

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**Délibération n°**30/2021**Nomenclature ACTE :  
4.2 Personnel contractuel

L'an deux mil vingt et un, le **lundi 7 juin** à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	14 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 2

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

**Absent** : André EMMENDOERFFER

**Pouvoirs** : Nicolas CHEVALLIER à Philippe PERCHE  
Nicole BUVIN à Emilie BERGONHE

**Date de la convocation** :  
1<sup>er</sup> juin 2021

**Secrétaire de séance** : Damien LESPINASSE

**Date d'affichage** :

### **RECRUTEMENT DE JEUNES SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE**

**Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;
- Vu le budget communal ;

Considérant que pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour des petits travaux d'entretien sur la commune, il est proposé de recruter des saisonniers de moins de 18 ans domiciliés sur la commune,

Considérant l'examen des candidatures par la commission du personnel réunie le 1<sup>er</sup> juin 2021 et la décision de retenir six jeunes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions :

- décide d'autoriser Madame le Maire à recruter six agents contractuels en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur une période allant du 5 juillet au 25 août 2021 inclus, les contrats seront d'une durée de 10 jours ;

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 003-210301271-20210607-DEL2021150630-DE

Les agents assureront des fonctions d'agents d'entretien à temps complet ;

La rémunération des agents sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332, compte-tenu des fonctions occupées.

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 9 juin 2021

Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

